



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 01 FEVRIER 2023**

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur SOULA Christian, Maire.

**PRESENTS** : SOULA Christian, FROMILHAGUE Olivier, BOUCABEILLE Frédéric, PONS Marie-Aude, CAZAUD Patrick, DAROT Rose-Marie, MORANDI Jérôme, GUEROUT Sandrine, SAN MARTIN Gael, ANDREWS Elvire, - COUE Éric, GRAND Cécile LEMEUX Patricia.

**ABSENTS(E) /EXCUSES(E)** : MM FERRER Jérémy, LUCATO Maël, LE MORVAN Julie, ALBERO Caroline, CHAMPION Christine, RUMEAU Hervé

**POUVOIRS** : Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : FROMILHAGUE Olivier

Date de la convocation :  
26 janvier 2023

**Ordre du jour :**

*Intervention sur les ERP et la sécurité par le lieutenant-colonel Guy Mestre.*

- 0- Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 5 décembre 2022
- 1- Convention pour la mise en place d'un service commun pour la coordination du programme Petite ville de demain
- 2- Validation des projets de périmètre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) du dispositif petite ville de demain
- 3- Création de 4 postes agent de maitrise et d'un poste d'agent de maitrise principal suite promotion interne et mise à jour du tableau des effectifs
- 4- Augmentation du plafond du régime indemnitaire filière administrative Groupe 1
- 5- Acceptation du devis de la SAUR et commencement des travaux -chemin du Poux
- 6- Acceptation du devis du SYADEN et commencement des travaux -chemin du Poux
- 7- Désaffectation, déclassement et cession d'une maison (Vente Maison rue Elie Sermet)
- 8- Participation financière festival de la HARPE
- 9- Signature et participation charte d'engagement Territoire Zéro Chômeur
- 10- Approbation du rapport d'enquête publique -Aliénation des chemins ruraux
- 11- Acquisition et pose structure aire de jeux pour enfants
- 12- Acquisition de 3 pompes à chaleur

*En début de séance, Monsieur le lieutenant-colonel Guy Mestre a fait une intervention sur les ERP et la sécurité des bâtiments.*

**Délibérations :**

- **0- Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 5 décembre 2022 (envoyé par mail)**
- **1- Convention pour la mise en place d'un service commun pour la coordination du programme Petite ville de demain**

Le maire détaille le coût pour la commune pour la rémunération d'un chargé de mission : Monsieur Thomas Guilbert

L'indemnisation des frais de fonctionnement du service commun s'effectue sur la base d'un coût unitaire annuel réparti comme suit :

- 25% par commune bénéficiaire : Quillan, Chalabre et Espéraza ;
- et 25% restant à la charge de la CCPA.

Coût unitaire annuel du service commun :  Charges de personnel, toutes cotisations comprises : 59 518,59 €;

Frais de déplacement : 1000 €

Matériel et fournitures : 500 €

Frais de gestion : 10 % soit 67 120,49 Euros.

Subvention de 42 759 Euros de la Banque des Territoires et de l'ANCT. Reste à charge annuelle : 24 361,49 Euros à répartir comme détaillé ci-dessus.

NB : Ces montants pourront varier en fonction du montant de la subvention.

Le maire précise que, cette mutualisation permet de minimiser le coût par commune.

Mr COUE demande pourquoi cette mutualisation n'intègre pas la commune de COUIZA.

Mr le maire répond que l'échelle du dispositif est située au niveau de l'EPCI.

Le chargé de mission recruté par la CC du Limouxin : Mr LEGENDRE travaille en concertation avec MR GUILBERT, le but étant de travailler sur des projets complémentaires, sans mettre en œuvre des doublons éventuels.

Mr COUE demande si cette coordination est officiellement actée ? Il précise que pour lui il est préférable d'avoir un projet qui marche que 2 bancals et est pour la mutualisation, il prend comme exemple le centre de secours ou la poste.

Mr GUILBERT prend la parole et explique que rien n'est officiellement formalisé, il est vrai que COUIZA et ESPERAZA sont 2 communes limitrophes qui jouent un rôle de centralité avec le même bassin de vie ; le dispositif PVD permet de dynamiser les centres bourgs.

Le but est de bâtir un programme sans se concurrencer.

Mr COUE demande quel est la position des présidents des 2 EPCI ?

Mr SOULA précise qu'ils sont dans le dispositif mais que leur rôle décisionnaire est réduit, pour ce qui est la CCPA, elle s'est impliquée en prenant en charge 25% des 25% des charges du chargé de mission et de fournir bureau, et moyens pour le chargé de mission, alors que ce n'est pas une obligation. Les communes n'ont pas l'obligation de rendre des comptes à l'EPCI, ni de résultats, ni d'autorisation)

Mme GRAND demande quelle est la durée du dispositif ?

Mr GUILBERT répond : 2026- La durée du mandat

Mr COUE demande s'il y existe un processus de « revoyure »

La réponse est négative, Mr COUE pense que cela est regrettable.

Le maire propose la mise au vote de la mise en place d'un service commun

**Le conseil approuve à l'UNANIMITE**

- **2- Validation des projets de périmètre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) du dispositif petite ville de demain**

Mr Thomas GUILBERT Chef de projet Petites Villes de Demain (PVD) présente les caractéristiques du programme Petite Ville de Demain, les axes stratégiques, le programme d'action et le périmètre.

Le maire propose au conseil des séances de travail pour définir les priorités d'investissements

Mr MORANDI s'étonne que le City Stade ne soit pas dans le périmètre.

Mr GUILBERT devra modifier le document pour l'ajouter

**La validation des projets de périmètre est mise au vote : UNANIMITE**

- **3- Création de 4 postes agent de maitrise et d'un poste d'agent de maitrise principal suite promotion interne et mise à jour du tableau des effectifs**

Il s'agit de créer ces postes (et de supprimer ensuite les anciens postes) pour pouvoir nommer les agents sur leurs nouveaux grades.

Au 1 <sup>er</sup> mars 2023	
3 postes adjoint techniques à temps complet 1 poste adjoint techniques à temps non complet à raison de 28h/semaine	Création de 3 emplois d'agent de maîtrise à temps complet Création d'1 emploi d'agent de maîtrise à temps non complet à raison de 28h/semaine
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	
1 poste agent de maitrise à temps complet	1 poste agent de maitrise principal à temps complet

Le tableau des effectifs sera modifié au 1<sup>er</sup> mars et au 1<sup>er</sup> juillet

**Pas de question – UNANIMITE**

**- 4- Augmentation du plafond du régime indemnitaire filière administrative Groupe 1**

Lors de la séance du 14 mai 2022 le conseil a délibéré favorablement à la modification et la mise à jour du plafond IFSE (REGIME INDEMNITAIRE)

Le plafond annuel pour la filière administrative groupe 1 est de 6000 €, il est proposé de l'augmenter et de le fixer à 9000 €, le montant maximal réglementaire étant de 11340 €.

Le maire rappelle les écarts de régime indemnitaire entre les agents, et les plafonds votés l'année dernière doit être augmentés sans dépasser le maxi –

Mr COUE remarque que si le plafond est augmenté c'est pour faire bénéficier ceux d'en haut ; le maire explique que cela pour permettrait à des agents d'être valorisés parce qu'ils ont acceptés des missions supplémentaires., et qu'il ne faut pas les léser.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**- 5- Acceptation du devis de la SAUR et commencement des travaux -chemin du Poux et 6 - Acceptation du devis du SYADEN et commencement des travaux -chemin du Poux**

Lors de la séance du 15 janvier 2022, le conseil municipal a validé une convention qui a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération de Construction d'une maison d'habitation

Suite au projet de construction de David Williams et Emma Williams (née CHEESMAN) sur le terrain Cadastree section A n°582 et 1500-situé PECH DE MADONNE,

La commune s'engage à réaliser l'ensemble des équipements suivants et les propriétaires s'engagent à participer à hauteur de 30 %

Le permis de construire a été validé et les travaux doivent se faire avant le mois de mai,

Il est demandé d'accepter les devis de la Saur et du Syaden.

Travaux de réseaux d'eau s'élèvent à 16 533.66 €

Equipement	Coût TTC	Pris en charge propriétaire
Raccordement Électricité	14 572,80 €	30%
Raccordement Eau potable	16 533.66 €	30%

Il s'agit d'autoriser le maire à signer ces devis ainsi que toutes les pièces s'afférant à ces raccordements

A la demande de MR CAZAUD, des explications sur le partenariat avec les propriétaires sont données, en effet, le terrain se situant en limite de zone urbaine, la mairie doit prendre en charge les travaux des réseaux, le PUP (projet Urbain partenarial permet un accord avec une participation de maximum 30 pour cent de la part des propriétaires

**VOTE A L'UNANIMITE pour les points 5 et 6**

**- 7-Désaffectation, déclassement et cession d'une maison (Vente Maison rue Elie Sermet)**

Lors de la séance du 13 mars 2021, le conseil municipal Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A décidé la cession de la propriété immobilière d'une maison 9 rue SERMET - AC 367 pour 30 000 €

La commune a reçu une offre écrite à 27000 € de Mr et Mme Thomas résidants à Espérasa

Il est proposé d'accepter cette offre et de procéder à la Désaffectation au déclassement et cession de cette maison

**VOTE A L'UNANIMITE**

**- 8-Participation financière festival de la HARPE**

Le festival est prévu du 21/04 au 30/04 2023- , organisé par l'association NASHUAR TERRE VIVANTE, il est

proposé d'attribuer 1000 € pour une participation à cette animation.

Mme ANDREWS précise que des concerts dans les maisons de retraite seront aussi organisés par l'association

Mr le maire Ajoute que cette animation attire beaucoup de monde sur la commune

**VOTE A L'UNANIMITE**

- **9-Signature et participation charte d'engagement Territoire Zéro Chômeur**

Document joint, la participation est de 500 €uros

Le maire propose que la commune prenne en charge les 500 € coût pour le territoire afin d'avoir accès aux aides

Le projet en est au balbutiement, il faut que les communes autour adhèrent pour arriver à un bassin de 10 000 / 15 000 habitants.

Le maire pense que ce dispositif se doit d'être tenté

Mme GRAND demande si des modules de formations sont prévus ?

Réponse affirmative du maire

**VOTE A L'UNANIMITE**

- **10-Approbation du rapport d'enquête publique -Aliénation des chemins ruraux**

Le rapport définitif est joint –

**VOTE A L'UNANIMITE**

- **11-Acquisition et pose structure aire de jeux pour enfants**

Devis et descriptif joint- Il s'agit du dernier module pour l'aire de jeux. Au tarif de

JEUX : 10 798 € HT (Société BENITO 5 Rue du Moulinas ZAM 66330 Cabestany France)

POSE et SOL : 10 580 € HT (Société LUDIKSOL 10 rue du Terral -34770 Gigan)

Total : 21 378 € HT soit 25 653.60 € TTC

**VOTE A L'UNANIMITE**

- **12-Acquisition de 3 Pompes à chaleur**

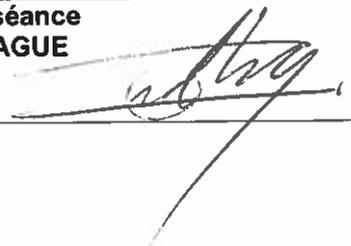
Devis du matériel est de 9354.58 € HT soit 11 225.5 € TTC

Pour l'étage du bâtiment des Services techniques

**VOTE A L'UNANIMITE**

**CLOTURE 19H55**

Le secrétaire de séance  
Olivier FROMILHAGUE



Le Maire  
Christian SOULA

